

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2020

Monsieur Alexandre Bissonnette-Lafontaine
Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada
Alexandre.Bissonnette-Lafontaine@dfo-mpo.gc.ca

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

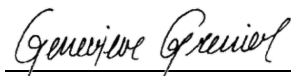
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 9 octobre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c. c. Mme Marion Vaché, chargée d'équipe, Protection du poisson et de son habitat, Direction
régionale de la gestion des écosystèmes

1. Chartes d'engagements environnementaux sur la protection des mammifères marins

La Charte d'engagements environnementaux de l'initiateur « s'articule autour de quatre piliers inspirés des quatre stratégies de la proposition de plan d'action 2019 pour réduire l'impact du bruit sur le béluga, espèce en péril de l'estuaire du Saint-Laurent du Gouvernement du Canada, soit :

- L'avancement du savoir scientifique et des innovations technologiques
- L'adoption des meilleures pratiques
- La sensibilisation
- La concertation avec les acteurs du milieu. » ([PR6](#), p. 64)

L'optimisation de la conception des navires pour en diminuer l'empreinte sonore, la mise en place d'un Programme de gains sonores (5 M\$/5 ans), le financement de projets de sensibilisation des utilisateurs du Fjord du Saguenay, ainsi que la consolidation de données remises aux organismes experts et aux scientifiques (suivi du bruit, rapport d'observations) sont des exemples d'actions proposées par l'initiateur (DA7.3).

- La commission demande l'avis de Pêches et Océans sur la teneur de ces engagements au regard de l'actuel état des connaissances scientifiques et des initiatives actuellement en cours pour étudier l'impact et les mesures de réduction du bruit sous-marin des navires sur le béluga du Saint-Laurent.

2. Réduction de vitesse des navires

Lors de la séance publique du 25 septembre, le porte-parole de Parcs Canada mentionnait l'existence d'un protocole d'entente entre le Parc marin SSL et la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent pour évaluer si un ralentissement de vitesse à 10 nœuds dans le secteur de la Baie Sainte Marguerite a un impact sur le bruit ambiant. Il mentionnait que les données récoltées sont en cours d'analyse du côté de Pêches et Océans.

- Quel est l'état des connaissances actuelles sur l'efficacité de la réduction de la vitesse des navires marchands pour réduire le bruit sous-marin et les impacts sur les mammifères marins et particulièrement le béluga du Saint-Laurent ?

L'initiateur s'est engagé à réduire volontairement la vitesse de ses navires à 10 nœuds entre Les Escoumins et ses installations portuaires.

- Quelle serait la plus-value de cette mesure d'atténuation si elle était seulement suivie par les méthaniers de l'initiateur, mais pas par les autres navires transitant dans ce secteur ?

3. Les initiatives pour réduire le bruit sous-marin des navires

L'Initiateur mentionne que :

« Dans les limites temporelles, il est également possible, à moyen et court terme, qu'outre une diminution de la vitesse des navires, des changements dans leur design ou toute autre mesure ayant pour effet de les rendre plus silencieux seraient en mesure de réduire les effets négatifs sur les bélugas. Les initiatives amenées devraient permettre de diminuer la pression sur le béluga, du moins en ce qui a trait au dérangement, les risques de collision et le bruit initiés par le passage de navires.

Il est attendu qu'outre les initiatives de divers groupes, les instances gouvernementales édictent aux navigateurs des principes de précaution et des mesures d'atténuation appropriées pour aider le béluga à subir moins de stress et de risques liés à la navigation, tout en considérant le trafic maritime actuel et celui qui pourrait survenir. Ainsi, l'intégrité des fonctions biologiques du béluga fréquentant le Saint-Laurent et le Saguenay sera facilitée » ([PR3.1](#), p. 733).

- Quel est l'avis de Pêches et Océans sur ces conclusions ?
- Peut-on présumer que ces mesures vont finir par avoir une incidence positive sur le rétablissement de la population du béluga ?
- Si non, quelles seraient les recommandations de Pêches et Océans ?

4. Refuge acoustique et béluga

Le rapport d'activités de la 1^{re} année (2018-2019) du Programme de recherche 2018-2023 de l'Université du Québec en Outaouais qualifie la rivière Saguenay de refuge acoustique pour le béluga en raison du faible trafic maritime.

- Quelles sont les autres zones connues à l'intérieur de l'habitat essentiel du béluga qui sont intensivement fréquentées par le béluga du Saint-Laurent et qui sont encore peu perturbées par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime ?
- Y a-t-il des mesures particulières en vigueur dans ces zones pour limiter l'impact des activités anthropiques sur le béluga ?